

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2017)
Heft:	4
Artikel:	"La mutualisation et la multifonctionnalité font partie de toute l'histoire agricole"
Autor:	Bourdin, David
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-958062

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«La mutualisation et la multifonctionnalité font partie de toute l'histoire agricole»

DAVID BOURDIN

Chef de la division Nature, Domaines et Vignobles au service des parcs et domaines, Ville de Lausanne.

Entretien réalisé par Leah Tillemans, rédaction de COLLAGE, en association avec Cyril Mumenthaler, chercheur en agriculture urbaine à l'Université de Lausanne et urbaniste à l'agence LMLV.

La ferme de Rovéréaz, domaine agricole appartenant à la Ville de Lausanne, incarne les multiples attentes placées sur les espaces agricoles: être simultanément des lieux de production alimentaire, de préservation de la biodiversité et du paysage, des espaces de loisir pour les citadins, fournir des prestations éducatives et de réinsertion, etc. Des projets de ce type émergent dans et à proximité des agglomérations urbaines à travers le pays, et interrogent les cadres réglementaires existants. Mais partager un même espace entre des usages et usagers différents, est-ce vraiment une nouveauté pour l'agriculture? Et quelles en sont les implications? Le point avec David Bourdin, ingénieur agronome.

COLLAGE (C): Que vous évoque le concept de mutualisation dans l'espace agricole?

DAVID BOURDIN (DB): La mutualisation fait partie de toute l'histoire agricole, depuis 10'000 ans. A l'inverse, la privatisation des espaces agricoles est assez récente. Le défrichage des champs par le feu, ou abattis-brûlis, qui est l'une des plus anciennes techniques agricoles a toujours été fait par une communauté villageoise. En Suisse, les alpages, et les pâturages communaux, qui existent toujours dans de nombreuses régions, sont souvent propriété des bourgeois ou des communes, et utilisés par différents agriculteurs. De même les infrastructures servant à l'irrigation ont toujours été mutualisées, et gérées avec des systèmes de droits d'eau et des charges d'entretien partagés. La mutualisation s'est même renforcée avec l'industrialisation récente (1950, environ), car la mécanisation coûtait très cher. Au sein des communautés d'utilisation des machines agricoles, les machines étaient achetées en commun et leur usage réparti. L'autopartage dans l'agriculture date d'il y a 50 ans! Ces manières de mutualiser existent toujours, et se renouvellent.

Depuis une quinzaine d'années, on voit des entreprises agricoles se mettre ensemble en associations d'agriculteurs. L'un va s'occuper des vaches laitières, l'un des génisses et l'autre des cultures. Ils mutualisent le matériel et les investissements. Ils font une seule grande étable pour toutes les vaches laitières, ils mutualisent le travail et ils arrivent à une situation intéressante en termes de gestion des coûts et de gestion de la charge de travail.

Une forme de mutualisation se retrouve aussi dans les coopératives de transformation, laiteries ou fromageries, qui sont souvent propriété des agriculteurs. Ainsi, la mutualisation reste quelque chose d'assez naturel, même si le fait d'être indépendant et la propriété privée sont aussi des éléments forts.

C: Pour continuer la trame historique, il y a une transition dans les années 1990 avec la nouvelle politique agricole et le concept de multifonctionnalité.

DB: Il s'agit précisément d'un deuxième aspect de cette question de la mutualisation. Avec la multifonctionnalité, on associe des fonctions supplémentaires à celle de la production alimentaire sur une même surface. C'est toujours l'agriculteur qui, de par son activité agricole, produit ces fonctions. Mais les usagers ne sont pas les mêmes. Le concept et le système de rémunération ont été formellement introduits suite à la votation de la Constitution en 1999 même si cette réalité existait avant. Les fonctions prévues par la Constitution (art. 104) concernent la production alimentaire, la préservation du paysage et des ressources naturelles et l'occupation décentralisée du territoire. La LAT (art. 16) y ajoute celle des espaces de délassement, mais cela reste une sorte de zone grise qui n'est pas explicitement traitée dans la politique agricole.

C'est un point où les choses vont sans doute devoir se clarifier. Car cela pose des problèmes de conformité par rapport aux constructions hors zone à bâti. Une aire de pique-nique aménagée par exemple, n'est pas conforme à la zone agricole. Par contre, les chemins et accès ont presque toujours été partagés entre la fonction agricole et les loisirs. A Lavaux, sur les chemins d'amélioration foncière qui permettent d'accéder aux parcelles, il y a plus de touristes que de viticulteurs. Mais les enjeux de cohabitation sont complexes: qu'il s'agisse de la non-fermeture des clôtures, de la cohabitation entre les touristes, les chiens et les troupeaux. Il existe une incompréhension et une déconnexion des réalités entre une part importante de la population et le monde agricole. Les gens s'approprient un espace de travail, sans reconnaître qu'il s'agit d'un espace de travail.

C: Cela reste également un espace privé, alors que les gens ont souvent l'impression qu'il s'agit d'un espace public ouvert.

DB: Oui et tout cela est très complexe, car la forêt est un espace public libre d'accès, de même que les pâturages boisés qui sont traités comme de la forêt. Les gens ne font pas forcément la différence entre de l'herbe et un champ de blé. Autre exemple: les bandes en herbe le long d'une lisière de forêt sont un espace magnifique pour la balade à cheval. Mais en réalité ce sont des zones de promotion de la biodiversité dont la finalité sont les papillons et les fleurs. Ces espaces sont cultivés!

C: Dans les agglomérations, on voit émerger des projets qui poussent encore plus loin cette idée de multifonctionnalité, en associant sur un même espace agricole un grand nombre d'usages et d'usagers. La ferme de Rovéréaz à Lausanne est un exemple intéressant.

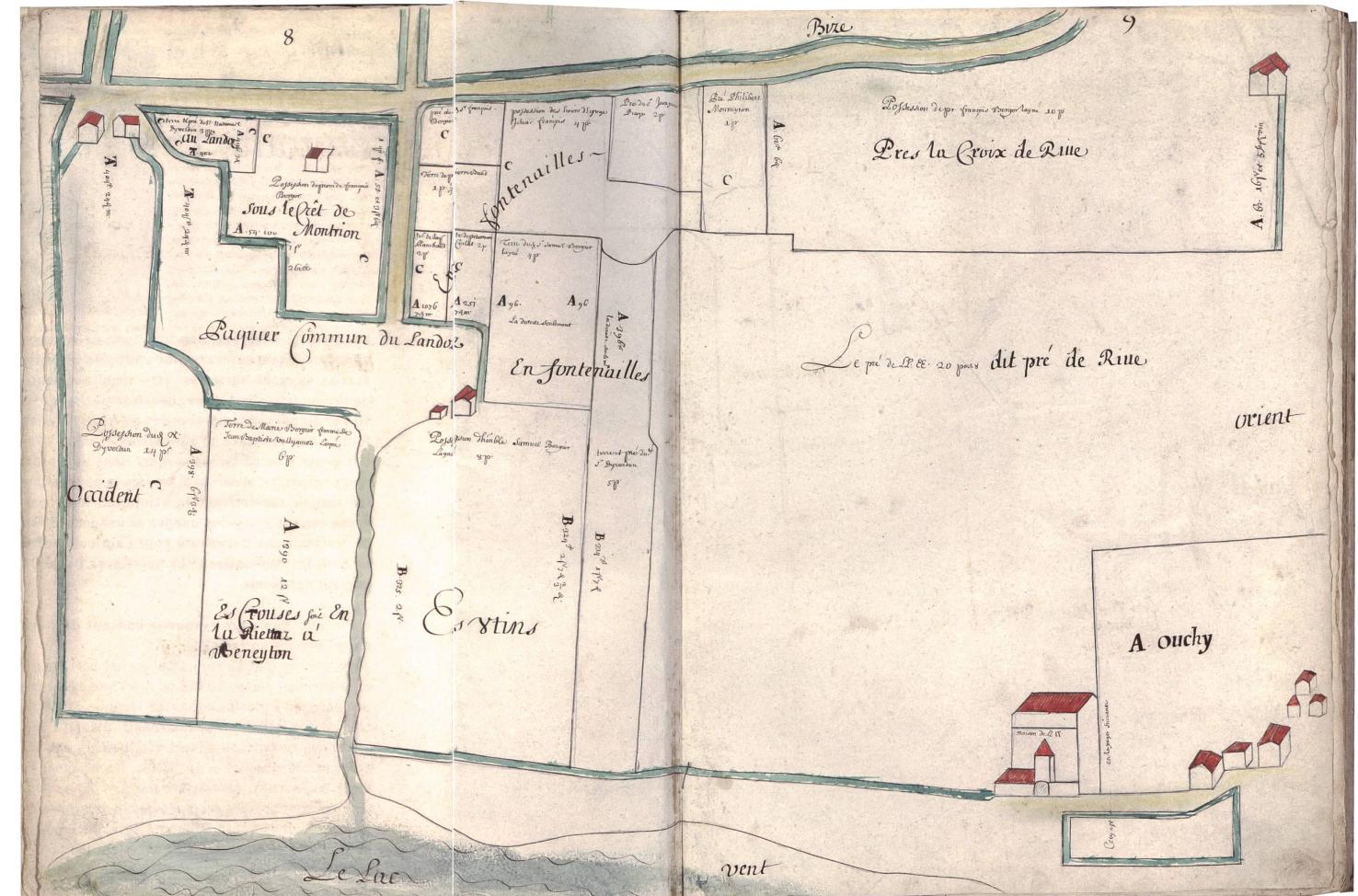
DB: C'est un espace agricole situé en bordure de la ville. Le terrain appartient à la Ville de Lausanne. On y trouve une exploitation privée en zone agricole, mais qui est fréquentée depuis des années par ceux qui font de la promenade ou du sport. Tout au long des lisières et des bordures de parcelles, il y a des chemins. Dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges, ce site est identifié comme un parc d'agglomération qui a une vocation agricole, mais aussi de loisirs. Le fermier qui exploitait le domaine jusqu'à récemment avait développé un certain nombre d'activités comme l'école à la ferme ou, de manière ponctuelle, la vente directe de lait.

Lorsque le fermier est parti à la retraite sans repreneur, une réflexion a été menée par rapport au site, avec l'idée d'en faire quelque chose qui soit plus en connexion avec la ville. Avant, la production laitière, ainsi que les céréales et la viande étaient commercialisées dans des circuits longs. L'idée a été de profiter de la proximité de ce domaine pour le raccrocher un peu plus à la ville, avec le démarrage d'une production maraîchère en agriculture biologique destinée en particulier aux cantines scolaires. Rovéréaz est une vitrine qui permet de renforcer le lien, non uniquement spatial mais aussi alimentaire et pédagogique. La ferme accueille des crèches qui y viennent pour la journée. Une partie jardin a été mise en place. Elle offre une interactivité avec la population car les gens peuvent venir expérimenter le jardinage et suivre des ateliers. C'est une offre intéressante dans une ville.

On assiste à une intensification de tous les usages. En termes de nature, de production agricole, et de fréquentation du public cela doit être exemplaire et créer des revenus pour toutes les personnes impliquées dans le projet.

C: Ce ne sont pas des exploitants agricoles qui ont remporté l'appel d'offre de la Ville de Lausanne pour ce projet... Les agriculteurs «classiques» ne sont-ils pas intéressés à s'impliquer dans ce genre de projets?

DB: En effet. Je pensais qu'on aurait des projets émanant de jeunes agriculteurs, avec un peu d'expérience, souhaitant s'installer dans leur propre exploitation. Mais l'équipe qui a gagné est composée d'un agriculteur, de plusieurs personnes responsables de la transformation, de la commercialisation et des activités de réinsertion et d'une personne en charge des activités pédagogiques. D'autres personnes sont impliquées à des degrés divers. On y trouve des compétences d'animation, de réinsertion, de vente et de communication. Ce sont des métiers que ne font pas les agriculteurs. A Rovéréaz, la multifonctionnalité est poussée à l'extrême. On assiste à une intensification de tous les usages. En termes de nature, de production agricole et de fréquentation du public, cela doit être exemplaire et créer des revenus pour toutes les personnes impliquées dans le projet.



C: Quand la mutualisation entre usages agricoles et non agricoles est si importante, se pose la question de son encadrement réglementaire. A Genève, la ferme de Budé ou le Parc Agro-urbain de Bernex sont des espaces publics urbains dans lesquels on a intégré de l'agriculture. Est-ce plus facile en zone agricole ou en zone à bâtir?

DB: Les deux ont leurs avantages et leurs contraintes. En zone agricole, les outils de la politique agricole permettent de toucher les paiements directs, mais par contre c'est très compliqué d'y construire des infrastructures. Et cela reste un espace privé. L'agriculteur-propriétaire aura toujours le choix de participer ou non.

Dans les espaces publics urbains, parcs, places ou même trottoirs, on peut venir superposer une production alimentaire aux autres fonctions.

[ILL. 1] Le Plan Rebeur de 1670, un exemple d'agriculture partagée. Il reporte au centre de la Campagne un «Pâquier». Il s'agit d'un pâturage à l'origine communal, exploité en commun. Cette indication montre que le cœur de la Campagne consistait alors en un espace partagé par les différents exploitants agricoles. (Source: Plan de la campagne des Cèdres à Lausanne, Plan Rebeur 1670, folios 7 et 8, cote AVL: Chavannes C 351)



[ILL. 2] Un chantier participatif ouvert au public à la ferme agroécologique de Rovéréaz.
(Source: Ferme agroécologique de Rovéréaz)

Dans les espaces publics urbains, parcs, places ou même trottoirs, on peut venir superposer une production alimentaire aux autres fonctions. Mais ces espaces ont déjà beaucoup de fonctions. Et lorsqu'on rajoute de l'agriculture, cela peut leur porter préjudice. Il y a une telle multitude d'éléments à prendre en compte dans l'aménagement d'un espace public. En ville, on a aussi des espaces privés, typiquement les pieds d'immeubles, qui représentent un grand potentiel. A l'heure actuelle, ils sont monofonctionnels et sous-utilisés. Ils peuvent être partagés entre les différents habitants et en y ajoutant une fonction de production alimentaire, ils peuvent devenir des lieux de rencontre, de réinsertion sociale, de recyclage de déchets, etc. D'ailleurs dans les nouveaux projets de quartier, cela devient un standard.

C: Dans d'autres domaines, la mutualisation est vue comme une manière de stimuler l'innovation économique et sociale. Est-ce aussi le cas dans ces projets?

DB: C'est un peu tôt pour juger du résultat. Mais du fait de la petite taille de ces sites, les producteurs utilisent des pratiques culturelles différentes pour le maraîchage que dans les exploitations conventionnelles, comme par exemple des cultures associées, et des méthodes qui intègrent la proximité de la population. Beaucoup de choses sont faites à la main ou avec une mécanisation adaptée à des petites surfaces. Dans certains cas, ces méthodes pourraient être transférées à d'autres échelles. Comme pour la biodiversité, c'est à l'interface entre deux milieux qu'on trouve le plus de richesse, et la confrontation de personnes aux trajectoires différentes est

susceptible d'apporter des idées nouvelles. Ce sont des lieux d'expérimentation qui peuvent faire office d'incubateurs de projets agricoles.

Mais ensuite, vouloir planifier des espaces de ce type dans les projets urbains revêt quelque chose de paradoxal. Cela revient à planifier l'innovation. Il vaudrait peut-être mieux faire en sorte de laisser des espaces vides qui puissent être appropriés par les habitants par la suite. Mais ce n'est pas dans notre culture d'aménagement.

En résumé, l'agriculture a toujours pratiqué la multifonctionnalité et la mutualisation. Mais pendant longtemps les cadres légaux ont surtout encouragé la fonction de production de denrées alimentaires. Aujourd'hui, les attentes sont plus complexes puisque ce qui est demandé, c'est toujours la production de denrées alimentaires mais aussi les autres fonctions. Dans certains cas, on met des mots nouveaux sur des pratiques anciennes, ce qui est accueilli avec une certaine méfiance par les agriculteurs. Finalement, il ne faut pas oublier que, si on peut superposer certaines choses, la multifonctionnalité a aussi ses limites. Si on la pousse trop loin, cela finit par porter préjudice à l'une ou l'autre fonction. Il est alors nécessaire de spécialiser certains espaces en leur donnant une fonction première.

ZUSAMMENFASSUNG «Gemeinschaftliche Nutzung und Multifunktionalität sind Teil der landwirtschaftlichen Geschichte»

Multifunktionalität und gemeinschaftliche Nutzung wurden in der Landwirtschaft schon immer praktiziert. So zum Beispiel beim Roden, bei der Weide- und Alpwirtschaft, der Bewässerung und der Benutzung von Maschinen. Gewisse gemeinschaftliche Praktiken fanden immer auch bei der Nahrungsmittelproduktion und anderen Nutzungsarten statt.

Die rechtlichen Rahmenbedingungen erschwerten dies jedoch lange Zeit. Heute besteht die umgekehrte Tendenz. Manchmal werden alte Praktiken einfach neu benannt. Mit der neuen Landwirtschaftspolitik von 1999 wurde als Gegenleistung für die Erhaltung der Landschaft und der Biodiversität ein Vergütungssystem eingeführt. Auch die Multifunktionalität wird durch das RPG (Art. 16) gefördert, das den Landwirtschaftszonen die Funktion eines Erholungsgebietes für die Bevölkerung zuschreibt.

Die «ferme de Rovéréaz» in Lausanne ist ein Beispiel, bei dem die Multifunktionalität besonders gross geschrieben wird. In allen Bereichen wird die Nutzung intensiviert: Nahrungsmittelproduktion, Biodiversität, Landschaft, Freizeit, Ausbildung, Wiedereingliederung usw. Dadurch wird die Bewirtschaftung sehr komplex und die Landwirte müssen sich eine Reihe neuer Kompetenzen zulegen. Gewisse Dinge lassen sich wohl überlappen, die Multifunktionalität hat aber auch ihre Grenzen. Treibt man sie zu weit, geht dies schliesslich zu Lasten der einen oder anderen Funktion.